



Le Contrat Territorial Vienne Aval
un réseau d'acteurs au service des milieux aquatiques





Daniel Auger

Président du SyRVA et du Comité de Pilotage
du Contrat Territorial Vienne Aval

« Depuis le début du Contrat, en 2014, nous assistons à une mobilisation croissante des acteurs sur le territoire. La dynamique amorcée est à amplifier pour permettre une réelle collaboration à l'échelle du bassin versant autour des enjeux de préservation des milieux aquatiques. Dialogue, communication et concertation sont mis en œuvre pour porter à connaissance les actions et lever les freins encore existants : ce socle constitue une première marche pour préparer l'avenir. »



Rodolphe Pinier

Conseiller municipal
à Valdivienne

« Le Contrat Territorial Vienne Aval est un levier pour amorcer et concrétiser des projets d'aménagement du territoire. Pour garantir la préservation du milieu aquatique la commune de Valdivienne bénéficie d'un entretien régulier de ses cours d'eau, d'actions de limitation d'espèces invasives et à fait l'objet de restauration de frayères. »



Eric Givelet

Agriculteur bio,
Conseiller municipal aux Ormes

« La commune des Ormes fait partie d'une des zones prioritaires du Contrat Territorial Vienne Aval. Dans un contexte difficile ce contrat est un outil de plus pour favoriser une prise de conscience du monde agricole. La dynamique engagée doit être amplifiée pour permettre aux agriculteurs d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement »



Alain Pichon

Agriculteur,
Maire d'Antran
et Vice-Président du Conseil
Départemental de la Vienne à
l'Environnement et au Logement.

« La remise en état de nos zones humides est l'un de nos objectifs essentiels en matière d'environnement. Le Contrat Territorial prenant en charge cette restauration permet à la vie aquatique et naturelle de se réinstaller dans nos ruisseaux. Le partenariat avec le SyRVA et la Chambre d'Agriculture de la Vienne inscrit ce projet dans une perspective cohérente et reconnue de tous. La commune d'Antran bénéficie de l'aide de ce contrat pour mettre en place la restructuration du ruisseau du Gâtineau. »

Pour recevoir notre Lettre d'Information trimestrielle,
et être au courant de toutes les actions
et les événements, abonnez vous sur
www.vienne-aval.fr !

Le Contrat Territorial Vienne Aval

Le Contrat Territorial Vienne Aval est un programme d'actions en faveur des milieux aquatiques, coordonné par le Syndicat de Rivière Vienne et Affluents (SyRVA), financé principalement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et rassemblant une vingtaine de maîtres d'ouvrages et partenaires.

Pourquoi un Contrat territorial sur la Vienne ?

La Vienne et ses affluents, tout comme chaque masse d'eau de France et d'Europe a reçu en 2000 des objectifs d'atteinte du Bon Etat des Eaux fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

Ainsi, il est de la responsabilité des gestionnaires au niveau local de mettre en place les mesures nécessaires au maintien de la bonne qualité des milieux aquatiques, se basant sur les documents existants à l'échelle des bassins et sous-bassins-versant que sont que les Schéma Directeurs ou Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE et SAGE). Le Contrat Territorial est un document de planification local, qui permet la mise en place concrète d'actions en y associant des financements.



© C. Bonnard

Une démarche partenariale

C'est sur un principe de participation que s'est fondé le Contrat Territorial Vienne Aval. La consultation de tous les acteurs du territoire a donné lieu à la définition du programme d'actions, où chacun a pu se positionner selon son domaine d'action.

Adopté pour une durée de cinq ans, de 2014 à 2018, le Contrat Territorial Vienne Aval se compose de 340 actions portées par 14 maîtres d'ouvrages qui sont principalement des associations et des établissements publics.



© SyRVA

Le budget

D'un montant initial de 14 millions d'euros, il a fait l'objet d'un réajustement en 2016 et s'élevé désormais à 9,4 millions d'euros.

budget ajusté en 2016

Budget global = 9,4 millions d'€



Le Contrat Territorial Vienne Aval en quelques chiffres

Un contrat sur **5** ans : de 2014 à 2018

1000 agriculteurs sur le territoire dont près de **500** situés en zone prioritaire

340 actions en faveur des milieux aquatiques

14 maîtres d'ouvrages qui réalisent les actions

Un bassin versant de près de

1 200 km²

Une population de **120 000** habitants sur **78** communes

De nombreux affluents qui constituent **800** km de cours d'eau dont **96** km de Vienne

1 financeur principal : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



Orange Zones prioritaires agricoles
Yellow Contrat Territorial Vienne Aval

Données : IGN, CTVA
Réalisation : CTVA/SyRVA 2017
LAVAL M. (QGIS)

Le Clain

La Creuse

La Vienne

limite départementale

Port-de-Piles

CHATELLERAULT

POITIERS

CHAUVIGNY

Saint-Laurent-de-Jourdes

MONTMORILLON

L'Isle-Jourdain

0 10 20 km



L'originalité *du Contrat Territorial Vienne Aval*

Sur le bassin versant de l'aval de la Vienne, 60% de la surface est agricole.

Les ruissellements et infiltrations de produits de traitement des cultures participent à dégradation de la qualité de l'eau. Dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Aval, les opérateurs agricoles travaillent conjointement à une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Une vision d'ensemble, des thématiques complémentaires qui associent...

... l'étude, la protection et la gestion des cours d'eau et zones humides associées...

des travaux de restauration hydromorphologique, l'entretien des cours d'eau par enlèvement d'embâcles ou de plantes invasives, la pose de clôtures sur les berges pour éviter le piétinement des animaux dans le ruisseau lorsqu'ils viennent s'y abreuver, l'étude et le suivi des populations de poissons migrateurs et d'espèces protégées, l'acquisition et la gestion de zones humides sont réalisés afin d'augmenter les connaissances sur les milieux aquatiques, les restaurer et les préserver afin de garantir leur bon état.

... à la prise en compte du bassin versant...

Des plantations de haies sur des exploitations agricoles, des journées de formation à destination des agriculteurs, des rencontres techniques ou encore des diagnostics d'exploitation, des accompagnements aux changements de pratiques notamment à la conversion bio, sont proposées gratuitement aux agriculteurs du territoire afin

de réduire l'émission et le transfert de produits de traitement qui participent à la dégradation des cours d'eau.



© M. Laval

... sans oublier de communiquer sur le projet et de sensibiliser la population.

Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (sorties nature, programmes pédagogiques scolaires, chantiers de jeunes...) participent à faire prendre conscience de la nécessité d'agir pour préserver la richesse des milieux aquatiques et des zones humides.



© M. Laval

Les maîtres d'ouvrages et leurs actions dans le cadre du Contrat



CREN Poitou-Charentes :
acquisition et gestion de zones humides, animations



Prom'Haies Nouvelle Aquitaine :
plantations et plans de gestion de haies, agroforesterie



CPIE Seuil du Poitou :
animations scolaires et grand public



GEREPI :
préservation des zones humides de la réserve naturelle du Pinail, recherche, animations



CIVAM du Châtelleraudais et du Montmorillonnais :
journées techniques, formations, diagnostics et accompagnement des agriculteurs



CCVG :
entretien et restauration des cours d'eau



SyRVA :
coordination du CTVA, entretien et restauration des cours d'eau de son territoire.



LPO Vienne :
animations scolaires, plantation de haies, restauration de mares, gestion de zones humides...



Chambre d'Agriculture de la Vienne :
animation agricole du CTVA, diagnostics MAEC, formations



FRAB :
diagnostics et accompagnement des conversions bio...



LOGRAMI :
études et suivis de poissons



Coop de France :
signataire



Terrena Poitou :
formations à destination des agriculteurs



Fédération de pêche de la Vienne :
restauration de frayères, suivis des populations de poissons



Vienne Nature :
études et suivis d'espèces protégées (grand Mulette...) animations.

Les partenaires



Les financeurs principaux



Contact :

Contrat Territorial Vienne Aval

8 rue du 8 mai 1945 - 86 210 BONNEUIL-MATOURS
anim@vienne-aval.fr - www.vienne-aval.fr
05 49 85 20 09